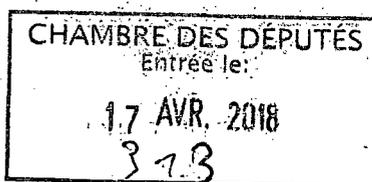


déi Lénk

David Wagner
Député



Luxembourg, le 17 avril 2018

Concerne: **Heure de questions - Négociations relatives au contrat collectif pour Luxtram SA**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser la question suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre des négociations relatives à la conclusion du contrat collectif pour les salariés de Luxtram SA, la direction de la société en question affirme de pas être mandatée pour négocier ni la grille des salaires, ni l'amplitude des heures de travail. Aux yeux des délégations syndicales, ceci est pourtant un point central pour assurer la qualité du service.

Etant donné que l'Etat détient 70% des parts de la société (contre 30% pour la Ville de Luxembourg), je voudrais savoir si Monsieur le Ministre entend mandater les représentants de l'Etat pour être en mesure de négocier ces points.

Avec mes salutations respectueuses,



David Wagner
Député